



COMMUNIQUE DE PRESSE

Auxerre,
le mercredi 4 octobre 2023

UN NOUVEAU CONTRAT LOCAL DE SANTE DANS L'YONNE

Auxerrois, Aillantais, Chablis : ces territoires se dotent d'un contrat local de santé (CLS) pour la période 2023-2027. L'engagement avec l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et 9 autres partenaires, le premier, est officialisé ce mercredi 4 octobre 2023, à Auxerre.

Agir pour l'attractivité de l'offre de soins sur le territoire, inciter étudiants et professionnels de santé à s'installer, accompagner les personnes en perte d'autonomie, promouvoir des comportements favorables à la santé, impulser une dynamique de santé environnementale : autant de priorités du contrat local de santé (CLS) signé ce mercredi 4 octobre 2023 entre l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, les communautés d'agglomération de l'Auxerrois, de l'Aillantais en Bourgogne et la communauté de communes Chablis, Villages et terroirs.

A leurs côtés, la Région, le Département, la Préfecture, l'Education nationale, les établissements et professionnels de santé s'engagent dans cette démarche qui concerne plus de 93 000 habitants dans 78 communes.

La feuille de route prévoit des **initiatives concrètes** dans le but de **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**.

Un plan complet pour améliorer la santé et l'offre de soins sur le territoire

Concernant l'offre de soin et son attractivité sur un territoire où la démographie médicale est défavorable (54 médecins généralistes au sein de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois par exemple, dont 30 ont plus de 60 ans), une action est d'ores et déjà menée à bien : **l'ouverture de la première année d'études en santé à Auxerre**. Autres projets : **une maison des étudiants, davantage de maisons de santé sur le territoire ou encore accompagner la création d'une maison médicale de garde à Auxerre (2024)**.

Le CLS prévoit également de **faciliter la maîtrise de stages** par les médecins généralistes du territoire.

Le territoire dispose d'une offre dense et complète en établissements et services médico-sociaux. Pour accompagner la perte d'autonomie, le CLS compte sur le dispositif d'appui à la coordination (DAC) pour assurer une **meilleure information sur cette offre**, et proposer un accompagnement personnalisé vers la solution la mieux adaptée aux besoins de la personne.

Avec plus de 210 décès pour 100 000 habitants, contre 202 pour 100 000 habitants à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté, le territoire affiche une mortalité évitable supérieure à la moyenne régionale. D'où la mobilisation pour encourager des comportements favorables à la santé :

- Développer un **réseau d'ambassadeurs santé de proximité** (dépistages organisés des cancers, nutrition et sport santé...)
- Promouvoir **les premiers secours en santé mentale, la nutrition et l'activité physique** auprès des **enfants, de leurs familles, des professionnels** qui les encadrent,
- Accompagner les **16-25 ans en situation de grande précarité** face aux **conduites addictives** (TAPAJ)
- Promouvoir la santé des jeunes et la promotion des compétences psychosociales.

Le CLS met aussi l'accent sur la santé de la femme via l'action « **Agir pour le cœur des femmes-Bus de cœur** » qui fera étape le 8, 9 et 10 novembre, à Auxerre.

Développer les conditions d'attractivité pour les étudiants et les professionnels de la santé

Le territoire du contrat local de santé Auxerrois, Aillantais en Bourgogne et Chablis, Villages et terroirs est marqué par une démographie médicale en médecine générale et médecine spécialisée inférieure à la moyenne nationale avec une part de plus de 60 ans proche des 40%. A cela s'ajoute une démographie en paramédicaux fragilisés (kinésithérapeutes, orthophonistes, infirmiers...).

Cette situation a conduit les élus du territoire et l'ensemble des acteurs de santé à la **mise en place d'un plan d'action global d'attractivité des étudiants et des professionnels de santé**.

Les **actions fortes de ce plan** d'attractivité sont :

- La mise en place de la première année d'étude en santé à Auxerre à partir de septembre 2023,
- La mise à disposition et la création d'espaces d'hébergement communs et adaptés pour les étudiants en santé sur le site d'Auxerre et en proximité des maisons de santé et services sanitaires et sociaux.
- Le déploiement d'un accompagnement individuel pour chaque étudiant et professionnel de santé souhaitant exercer sur le territoire

Cet axe a un objectif de résultat qui est d'assurer une offre de soins en lien avec les besoins de la population. Il est complété par des actions qui ont pour objectif de faciliter l'accès aux soins primaires par l'accompagnement à la mise en place de projets de santé coordonnés (le développement de parcours pluri professionnels via la création de communautés professionnelles de santé, la création de maisons de santé avec un maillage cohérent, la création d'une maison médicale de garde adossée aux urgences de l'hôpital pour un accès aux soins non programmés organisés) et le développement de l'innovation technologique en santé (téléconsultation assistée et télé expertise).

Les signataires du contrat local de santé

- L'Agence régionale de santé
- La communauté d'agglomération de l'Auxerrois
- La communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne
- La communauté de communes Chablis, Villages et Terroirs
- Le conseil départemental de l'Yonne
- Le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- La préfecture de l'Yonne
- La direction départementale des services de l'Education nationale,
- La caisse primaire d'Assurance maladie
- La Mutualité sociale agricole (MSA)
- La polyclinique Sainte-Marguerite
- Le centre d'hospitalier d'Auxerre
- Le centre hospitalier spécialisé de l'Yonne
- La CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) Sud Yonne.

Les CLS, clés d'un partenariat efficace

Instaurés par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009 et confortés par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, les CLS engagent les collectivités locales et les acteurs de santé d'un territoire avec l'ARS. Objectif : favoriser la cohérence territoriale au service de l'amélioration de l'état de santé des populations concernées.

Contacts presse

ARS Bourgogne-Franche-Comté / Lauranne Cournault
lauranne.cournault@ars.sante.fr 06 43 64 20 24

Communauté de l'Auxerrois / Florian Defet
florian.defet@auxerre.com 06 75 09 90 76